

Réunion du 19 décembre 2018

P.V. n° 6

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BORDIER – DAUBA – DEMARQUE – GIRAUD

Excusé : M. MASSE S. - MARTINEZ

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE NATIONALE FUTSAL

3^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 6 matches de ce tour.

Finale régionale : fixée au **samedi 12 janvier 2019**. Elle concerne les 6 équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour. Les 3 rencontres de ce tour se joueront dans le gymnase François Mitterrand de **Pessac** (Avenue de Canéjan 33600 PESSAC) à partir de 13h45.

Le tirage au sort intégral est effectué par la commission.

Entrée gratuite

Le gymnase sera ouvert à partir de 12h45 pour les officiels, les joueurs, les arbitres, les dirigeants et le public.

L'organisation de cet après-midi sportif est assurée par le club local de l'A.S. Pessac Châtaigneraie et la section Futsal de la LFNA. Un courriel reprenant un cahier des charges sera adressé au club local (parking et tribune pour les officiels, sécurité à assurer, tickets d'entrée par contremarque à chaque entrant, organisation du pot d'amitié en fin de la compétition).

Programme de cette journée

- 10h30** : réunion de la section Futsal de la LFNA
- **11h45** : Repas de la commission et invités
- **12h45** : Ouverture du gymnase
- **13h45** : 1^{ère} rencontre = COLLECTIF CHARENTE BASSEAU ANGOULEME / ST MEDARD BALLE AU PIED
- **15h15** : 2^{ème} rencontre = LIBOURNE F.C. / A.S. ST JUNIEN
- **16h45** : 3^{ème} rencontre = F.O.C. VOUILLETAIS / A.S. PESSAC CHATAIGNERAIE
- **18h15** : Remise des récompenses + verre de l'amitié.

Les vainqueurs de chaque rencontre seront qualifiés pour les 1/32^{èmes} de la Coupe Nationale Futsal.

Durée des rencontres

2 x 20 minutes (chronométrage électronique).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2018/2019, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : Le marquage du terrain sera réalisé par le club de l'A.S. Pessac Châtaigneraie, soutien de cette manifestation sportive.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Un courriel sera adressé à chaque club pour leur demander leur couleur de maillots utilisés pour cette compétition.

Rappel : Les **protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires**; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Arbitrage : Les **arbitres officiels des trois rencontres** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**.

Délégation : La Commission des délégués fournira trois délégués.

Feuilles de matches : Elles seront gérées par la section futsal de la LFNA.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

Dotations :

- 3 jeux de maillots shorts chaussettes pour les vainqueurs
- 1 tee-shirt pour chaque perdant
- 1 ballon par équipe pour chaque perdant
- 6 maillots arbitres
- 1 tee-shirt pour chaque délégué

Invitations :

- Comité de Direction de la LFNA
- District de la Gironde
- Mairie de PESSAC

Correspondants

M. Rabii EL AOUADY – *Président A.S. Pessac Châtaigneraie, club support*

Tél : 07 55 45 88 36

M. Robert CURIDA – *Référent Futsal LFNA, coordonnateur de l'organisation*

Tél : 06.88.96.70.68

REUNION PRESIDENTS ET REFERENTS LFNA

Robert CURIDA relate les différents points exposés lors de cette réunion des Présidents et Référents LFNA.

Il se satisfait du bon fonctionnement de la Commission Régionale malgré des reports récurrents dus à des contraintes de créneaux de salle.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

Les engagements sont en cours. A ce jour, **39** équipes sont engagées.

Pour rappel, le **1^{er} tour** est fixé **semaine 6** en 2019.

La Finale est fixée le 1^{er} Juin en un lieu restant à déterminer conformément à l'appel à candidatures lancé sur le site officiel de la LFNA.

CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 1

Les Play-Offs se disputent de la façon suivante : les 2 premiers du R1 NORD rencontrent les 2 premiers du R1 SUD. Les ½ Finales se disputeront dans le gymnase de l'Espace Cordouan à **Royan** (Charente-Maritime) le **samedi 20/04/2019**.

La **Finale des Play-Offs** aura lieu sur matches aller/retour avec tirage au sort pour connaître l'équipe qui reçoit en premier.

Le nombre de double licences est limité à 4, le chronométrage électronique appliqué.

FUTSAL REGIONAL 1 - SECTEUR SUD

Match n° 20893671 – U.S. Chartrons / A.J. Futsal du 14/12/2018

Match non-joué suite à l'absence d'arbitres officiels. A noter la présence du délégué M. Yvan DARMUZEY.

La rencontre est donnée à jouer à une date ultérieure.

Le Président,
Robert CURIDA
Les Secrétaires de séance,
Vincent VALLET et Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 21/12/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.